

# le Journal du Palais 1,50€

Du 23 au 29 août 2021 - N° 4773

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92<sup>e</sup> année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### L'anis en héritage

À la tête de la célèbre fabrique des Anis de Flavigny, Catherine Troubat est la cheffe d'une entreprise mondiale qui revendique un savoir-faire artisanal. *Page 16*

### Morvan Cosmétique fait rimer bio et local

À Empury, dans la Nièvre, Elisabeth Fally a créé la première marque de cosmétiques bio « Made in Morvan ». *Page 2*

### Par et pour les experts-comptables

L'Ordre national des experts-comptables a annoncé la création de la société Drakarys, fonds d'investissement ayant pour vocation d'entrer au capital des start-up qui innovent dans les domaines de l'expertise comptable. *Page 4*

**4 pages d'annonces légales**  
Lire les pages 8 à 11

## Badoz : une cancoillotte plus écoresponsable



Alors que la cancoillotte trace peu à peu son chemin vers l'obtention d'une IGP, la fromagerie Badoz opère actuellement un virage écoresponsable autour de ce fromage. C'est la troisième génération qui dirige

actuellement cette fromagerie familiale installée à Pontarlier, dans le Doubs, qui compte jusqu'à 150 salariés en haute saison et affiche un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros. Tout en conservant le savoir-faire

qui a fait le succès de la marque, les équipes marketing, qualité et la direction ont travaillé à faire évoluer le produit et son emballage. « Nous avons abandonné le contenant en plastique pour du carton, c'est une pre-

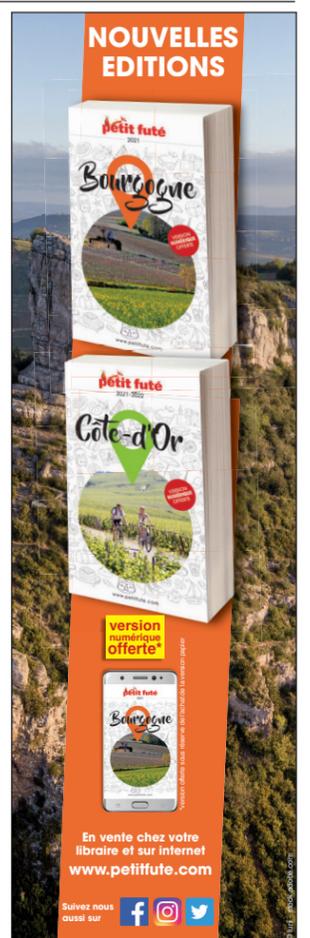
mière en France. » La fromagerie Badoz a investi environ 250.000 euros dans cette démarche qui comprend notamment de nouvelles machines de production. *Page 3*

## Un taux de naissances Covid dépendant

Une récente étude de l'Insee met en évidence un lien étroit entre l'évolution du nombre de naissances en Bourgogne Franche-Comté sur le premier semestre de cette année et celle de la pandémie liée à la Covid-19, ainsi que son cortège de mesures sanitaires plus ou moins élevées. La région a ainsi connu une chute des naissances

de 4,2 % par rapport à la même période en 2020. Ce fléchissement est un peu plus marqué qu'en moyenne en France, -3,7%. L'année 2021 affiche donc, au global, un fort déficit des naissances, marqué par des périodes de reprises directement corrélées aux périodes de déconfinements. *Page 5*

« Un été en France » sur les bords nantais de la Loire. *Page 15*



R 28302 - 4773 - 1,50 €



**CM**  
FRANCHISE  
CONSEIL

Dans cette période ou il faut réfléchir à son avenir **la franchise est peut être la solution !**

Que vous souhaitez

- > CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR
- OU
- > MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER** : de **franchiseur** si vous développez votre réseau d'indépendants ou d'**entrepreneur franchisé** si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - [caroline@cmfranchise.com](mailto:caroline@cmfranchise.com) - 06 08 842 607



## baromètre

La marque qui domine le marché du luxe



## La France domine le marché du luxe

Né en 1821, Louis Vuitton devait connaître une belle ascension : à 16 ans, il quitte le hameau d'Anchay dans le Jura pour rejoindre Paris à pied et fonder ensuite sa marque de maroquinerie. Deux cents ans après, le 4 août 2021, la marque phare du géant du luxe LVMH séduit toujours et maintient la tête du classement des marques de luxe les plus valorisées, selon les données BrandZ/Kantar... S'il y a un marché que la France domine, c'est bien celui de la mode et du luxe. Sur les dix marques de luxe les plus valorisées en 2021, six sont tricolores. Louis Vuitton à la première place, avec une valorisation de 75,7 milliards de dollars, suivi par la maison Chanel (47 milliards de dollars), puis par Hermès (46,4 milliards de dollars). Dior, Cartier et Yves Saint Laurent, occupant les 6e, 7e et 8e positions.

Incendies : année record pour l'Europe



## Incendies : l'été de tous les extrêmes

L'année 2021 sera une année record pour l'Europe en matière d'incendies de forêt. Ainsi, selon Statista.com, en Grèce, la superficie brûlée lors de grands incendies de forêt (seuls les incendies à partir de 30 hectares sont répertoriés) est déjà sept fois plus grande qu'en 2020. En Italie, le Système européen d'information sur les incendies de forêt (EFFIS) a enregistré une augmentation d'environ 93 %. En France, le nombre de feux répertoriés cette année est de près de 23.000 hectares (contre 7.270 en moyenne à la même date entre 2008 et 2020). Plus généralement, alors que 329.088 hectares ont déjà été détruits par les flammes au cours de grands incendies en date du 4 août de cette année, la moyenne entre 2008 et 2020 était d'environ 295.000 hectares brûlés par an.

La part des travailleurs indépendants



## Travailleurs indépendants et richesse d'un pays

Si l'on examine la situation mondiale des travailleurs indépendants, il apparaît qu'il existe une corrélation inverse entre la proportion de travailleurs indépendants et le niveau de richesse dans un pays. Selon les données de l'Organisation internationale du travail reprises par la Banque mondiale, dans les économies à haut revenu seulement 12,2 % des travailleurs sont indépendants, alors que dans les pays à faible revenu ce chiffre grimpe à 80,3 %. En 2019, c'est le Niger qui affichait le taux d'emploi indépendant le plus élevé au monde, soit plus de 95 %. À l'inverse, les pays de la péninsule arabique affichaient les taux les plus faibles (moins de 5 %). En Europe, c'est la Grèce qui présentait la part de travailleurs indépendants la plus élevée (près de 32 %) contre 12 % en France.

À Empury, Élisabeth Fally a créé la première marque de cosmétiques bio « Made in Morvan » conçue en partie avec des produits locaux, en se concentrant sur les vertus des huiles essentielles.



## Morvan Cosmétiques : du bio et du local

Un livre, une maison et quelques milliers d'euros d'investissement, c'est ce qu'il aura fallu à Élisabeth Fally pour passer de l'édition parisienne à la cosmétique. C'est en travaillant sur le montage d'un ouvrage sur les huiles essentielles qu'elle va se laisser embarquer par son sujet : « J'ai voulu apprendre à me passer des produits chimiques pour éviter les allergies ou les effets secondaires dans les cosmétiques. » Elle commence par concevoir des crèmes pour son usage personnel, puis pour ses amis. Devant la demande, elle crée en 2013 Morvan Cosmétiques et décide de quitter Paris pour Empury, un village dans la périphérie de Lormes : « J'avais cette vieille bicoque à restaurer, je me suis dit que c'était l'endroit idéal. »



À l'instar d'une autre marque de cosmétiques nivernaise, La Chênaie, lancée par le consortium Charlois et qui utilise les vertus du chêne, Élisabeth Fally travaille dès qu'elle le peut avec des produits locaux : huile de colza, miel... L'intégralité de ses baumes, shampoings, savons, sticks à lèvres sont fabriqués dans son laboratoire aménagé dans la cave de la maison, sans ajout d'eau : « L'eau permet aux industriels de densifier les produits, mais cela oblige à utiliser des conservateurs et des stabilisateurs qui dissolvent les effets actifs de chaque ingrédient et sont parfois allergènes » Elle n'utilise que des composants bio et des huiles issues des premières pressions à froid : « Chaque composant à ses propres propriétés. L'huile d'argan a des vertus anti-oxydantes, l'huile limnanthes alba maintient le taux d'hydratation de la peau, la cire d'abeille utilisée comme excipient est

anti-inflammatoire et cicatrisante... ».

Aujourd'hui, la marque propose une gamme d'une vingtaine de produits, allant du savon saponifié à froid – qui demande trois semaines de séchage – et appelé « Le véritable savon de Marcelle » à la crème à barbe. Même si aujourd'hui, la cosmétique locale reste une niche économique, la cheffe d'entreprise labellisée Nature et Progrès mise sur une prise de conscience des consommateurs : « Même si le domaine de la cosmétique n'est pas encore identifié "local", les produits bio sont de plus en plus sollicités par les consommateurs. Et de plus en plus, ils sont attentifs à la provenance et à la composition ». Et savoir que tout cela est parti d'un livre est aussi un bel hymne à la lecture !

ANTOINE GAVORY

## Ils bougent.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR DÉFENDRE LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN SAÔNE-ET-LOIRE. À l'issue de l'Assemblée Générale de l'U2P 71 du 12 juillet 2021, Toni Spinazze a été élu président de l'U2P 71 pour un mandat de quatre ans conformément aux statuts et dans le cadre de l'alternance normale prévue entre les organisations membres. Il succède à Olivier Grandbouche (CNAMS 71). Toni Spinazze, 60 ans, est électricien à Paray-le-monial et président de la CAPEB 71. Il aura à cœur de défendre l'identité et l'indépendance des entreprises de proximité : artisans, commerçants et professions libérales de Saône-et-Loire et de faire reconnaître à leur juste valeur toute la place qu'elles occupent dans l'économie locale. L'un de ses premiers chantiers sera de veiller à ce que les petites entreprises largement impactées par la crise du Covid19 puissent rebondir avec le soutien des plans de relance et d'accompagnement du gouvernement. Il s'engagera également à porter haut et fort les revendications de l'U2P en matière de simplifications administratives pour les TPE, de lutte contre toutes les formes de concurrence déloyale et en faveur d'une baisse des charges.

## décideurs

MEURDRA  
Pompes Funèbres

Depuis 1952, une famille au service des familles.

UN SEUL NUMÉRO  
03 80 65 21 22Meurdra  
POMPES FUNÈBRES

## DEUX ADRESSES

107, Rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon

18, Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire

# ENTREPRISES

## Un fromage plus écolo

**Agroalimentaire.** Alors que la cancoillotte trace peu à peu son chemin vers l'obtention d'une IGP, la fromagerie Badoz opère actuellement un virage écoresponsable autour de ce fromage. Une nouvelle recette et un nouvel emballage traduisent concrètement cette tendance.



La fromagerie Badoz inscrit sa cancoillotte dans une démarche écoresponsable avant que d'autres fromages ne suivent.



**L**a famille Badoz a fait ses premiers pas dans l'univers de la fromagerie en 1830 avant que l'entreprise familiale voit le jour en 1961. Aujourd'hui, la troisième génération Badoz dirige la fromagerie installée à Pontarlier (Doubs) qui compte jusqu'à 150 salariés en haute saison et affiche un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros. « La passion se transmet de génération en génération », sourit Floriane Barbier, chargée de développement des ventes. Indépendante, l'entreprise se fournit en lait auprès de producteurs locaux, dans le respect du cahier des charges et des zones géographiques imposés par l'Appellation d'origine protégée (AOP), dont bénéficie le Comté, le Morbier et le Mont d'Or produit par la fromagerie Badoz. « Nous maîtrisons le process de A à Z. Nous sommes à

la fois fromager, affineur et nous commercialisons nos produits. »

### UN VIRAGE ÉCORESPONSABLE

Parmi les nombreuses recettes qu'elle fabrique, la fromagerie Badoz compte deux gammes de cancoillotte. Pendant deux ans, les équipes marketing, qualité et la direction ont travaillé à faire évoluer le produit et son emballage. « Nous avons abandonné le contenant en plastique pour du carton afin de tendre vers quelque chose de plus écoresponsable pour notre cancoillotte, c'est une première en France. » Pour garantir aux consommateurs de retrouver le même goût et la même conservation, la fromagerie Badoz a investi environ 250.000 euros dans cette démarche qui comprend notamment de nouvelles machines de production. Elle s'est également entourée d'un nouveau fournisseur pour ces emballages carton, revoyant le grammage de ses can-

coillottes en fonction des possibilités existantes passant de 200 et 250 grammes à 220 grammes et de 500 à 400 grammes. Les nouveaux pots affichent également désormais un QR Code qui renvoie au site internet de la fromagerie et aux recettes à base de cancoillotte. « Nous voulions aussi une recette plus onctueuse et plus gourmande. Nous avons donc remplacé le polyphosphate par du citrate de sodium. » Un choix stratégique qui répond aux exigences du bio et aux attentes de l'IGP, indication géographique protégée, tandis que d'autres produits de la gamme devraient suivre la tendance écoresponsable.

### EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

La production de cancoillotte dépasse les 5.550 tonnes et affiche une augmentation des volumes de 4,1 % en 2021 après une progression de 12,7 % en 2020, confirmant l'essor de cette spécialité. Portée

par l'association de promotion de la cancoillotte, une demande d'IGP est en cours avec la volonté d'ancrer cette recette fromagère et sa production sur le territoire franc-comtois. Depuis février dernier, le cahier des charges de la cancoillotte a été validé au journal officiel et donc homologué. Cette étape permet à la cancoillotte de

bénéficier d'une protection nationale transitoire dans l'attente de l'enregistrement de la dénomination « Cancoillotte » auprès de la Commission européenne et jusqu'à la publication au Journal officiel de l'Union européenne, d'ici plusieurs mois.

NADÈGE HUBERT

**Vergers.** À Santenay, Stéphane Morel mise sur la conservation du patrimoine pommier bourguignon.

## Des pommes, des poires et la mémoire

**L**orsqu'on parle de patrimoine, on ne pense pas forcément aux pommes ou aux poires. C'est pourtant un patrimoine insoupçonné et oublié par la « normalisation » et l'industrialisation de la production que Stéphane Morel, ancien chef de culture en Charente-Maritime, remet à l'honneur à Santenay. On compte ainsi aujourd'hui 20.000 variétés de pommes - fruit originaire d'Asie - et dont la Chine est le principal producteur à l'échelle commerciale (43 millions de tonnes par an, soit 50 % de la production mondiale). Le fruit est devenu une véritable star de quasiment tous les jardins - qui n'ont pas un pommier ou un poirier chez soi ? - et presque chaque village a désormais sa pomme, sa prune ou sa poire. Reinette de Montbard, de Semur ou de Cuzy, belle fille de Bourgogne, Sainte-Germaine, ménagère de l'Auxois, Poire des moissons originaire de la vallée de la Vingeanne, transmettent chacune les spécificités de leur terroir. « Les vergers en Bourgogne ne sont pas nombreux. Quand je suis arrivé de Charente-Mari-



time, il m'a fallu trouver des terres pour cultiver les pommes. Mais la terre argilo-calcaire de Bourgogne est un terreau formidable qui donne des fruits goûteux. » Et à Santenay, ces oubliées des vergers ont retrouvé un passionné. En parallèle de son métier de producteur de pommes au sein du Verger des familles dont l'intégralité de la production est vendue directement du producteur au consommateur, Stéphane Morel s'est fait passeur d'une mémoire fruitière qui regroupe aujourd'hui 135 variétés issues des terres de Bourgogne :

« L'objectif est de faire connaître les goûts différents des fruits qui reflètent tous leur terroir d'origine, de les recenser et de les préserver. » Les préserver car un fruit ne vaut pas un autre fruit : « Les modes de culture diffèrent selon les variétés. Si nous voulons recommander ces variétés non produites à l'échelle commerciale, ce serait un travail de longue haleine et qui demanderait beaucoup de technique. » Ce n'est donc pas demain que les pommes, poires ou mirabelles de Bourgogne intégreront la catégorie des Grands Crus fruitiers. Mais

dans toute la région, il existe encore une multitude de ces fruits méconnus, non identifiés ou non répertoriés. Et dans cette quête, Stéphane Morel peut compter sur un allié de poids : les propriétaires d'arbres fruitiers : « Ce sont souvent les gens qui nous amènent des fruits qu'ils ont dans leur jardin, ou des fruits que nous trouvons et qui nous permettent de les recenser. »

L'illustration, une fois encore que la mémoire est toujours une affaire collective...

ANTOINE GAVORY

**Nouveauté.** L'Ordre national des experts-comptables a annoncé la création de la société Drakarys, fonds d'investissement ayant pour vocation d'entrer au capital des start-up qui innovent dans les domaines de l'expertise comptable et de l'entreprise.

## Naissance d'un fonds d'investissement dédié aux experts-comptables

**L**e 5 juillet a marqué un tournant dans l'histoire de la profession comptable : le conseil national de l'ordre des experts-comptables a annoncé la création d'un fonds d'investissement pour investir dans des éditeurs de logiciels et des start-up proposant de nouvelles solutions aux cabinets français.

### DRAKAYS : PAR ET POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Cette société a pour vocation de rassembler tous les experts-comptables.

En effet, dès septembre, une souscription nationale sera organisée pour permettre à tous les professionnels de rejoindre ce fonds d'investissement.

Lionel Canesi, président national de l'ordre des



Lionel canesi, président national de l'ordre des experts-comptables.

experts-comptables a déclaré : « Le lancement de ce fonds d'investissement est la concrétisation d'un engagement pris devant la profession lors des dernières élections. Ce n'est qu'une première étape pour une plus grande indépendance numérique ».

Dès sa constitution, Dra-

kays signe sa première opération emblématique en rentrant au capital de MyUnisoft, nouvel éditeur de solutions innovantes imaginées par des experts-comptables pour les experts-comptables.

Régis Samuel, expert-comptable et Pdg de MyUnisoft témoigne : « Nous

sommes très fiers d'être la première structure dans laquelle Drakays met toute sa confiance. Nous avons un ADN commun : donner les moyens à la profession de faire face aux enjeux majeurs à venir, notamment en maîtrisant les solutions technologiques et les datas. »

## Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, DIRIGEANT DU CABINET INDÉPENDANT E-ZBAC CONSEIL QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

### 3MS : positionnement quasi intégral de Cybersécurité



**E**n informatique nous avons souvent des acronymes techniques et en anglais. Cette semaine je vous propose plutôt un moyen mnémotechnique et français dans le cadre de la prévention des cyber-risques.

C'est désormais acquis en secourisme lorsqu'une personne est inconsciente il faut la mettre en PLS.

**Et si pour la prise de conscience des risques numériques on parlait du code mnémotechnique 3MS ?**

3MS pour **Mots de passe, Messagerie électronique, Mises à jour et Sauvegarde.**

Ces quatre thèmes sont des piliers de la sécurité numérique de votre entreprise. Bien évidemment vous devez être équipé d'anti-virus, firewall et d'autres dispositifs. Néanmoins votre première ligne de défense, votre « Kit de survie » en cybersécurité dépend principalement de la vigilance des utilisateurs internes. Ce sont eux qui vont assurer une meilleure sécurité numérique de vos données.

**Pourquoi ces quatre incontournables ?**

**Mots de passe :** pour ne pas être corrompus, ils devront être uniques, complexes et personnels

**Messagerie :** Les gestes, les clics devront être systématiquement réfléchis pour éviter de cliquer sur un lien ou une pièce jointe malveillante

**Mises à jour :** sur tous les appareils numériques, ordinateurs et serveurs le suivi des mises à jour doit être contrôlé pour éviter d'avoir de trop anciennes versions avec des failles de sécurité.

**Sauvegarde :** afin de pouvoir retrouver les données de l'entreprise en cas d'incident, d'accident ou ransomware, disposer d'une politique de sauvegarde efficace est indispensable.

## Création d'entreprises

**OPÉRATION « QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 ».** BGE Côte d'Or, Saône-et-Loire Aïn, association d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise, va venir à la rencontre des habitants des quartiers dijonnais (Longvic, Talant, Fontaine d'Ouche, Chenôve et Grésilles) à bord d'un bus itinérant, du 23 au 26 août. Les conseillers BGE pourront informer et conseiller les porteurs de projets et les entrepreneurs au plus près de chez eux. Chaque habitant (qu'il soit demandeur d'emploi, salarié, étudiant...) pourra ainsi bénéficier d'un entretien sans rendez-vous.

♦ Plus d'info sur : [bge-perspectives.fr](http://bge-perspectives.fr)

en bref

# COLLECTIVITÉS

## Les naissances en BFC fortement impactées par la Covid-19

**Démographie.** Une récente étude de l'Insee met en évidence un lien étroit entre l'évolution du nombre de naissances en Bourgogne Franche-Comté sur le premier semestre de cette année et celle de la pandémie liée à la Covid-19, ainsi que son cortège de mesures sanitaires plus ou moins élevées. L'année 2021 affiche ainsi au global un fort déficit des naissances, marqué par des périodes de reprises directement corrélées aux périodes de déconfinements.



Au premier semestre 2021, la Bourgogne Franche-Comté a connu une chute des naissances de 4,2 % par rapport à la même période en 2020. Ce fléchissement des naissances est un peu plus marqué que la moyenne française, - 3,7 %.



**E**n Bourgogne Franche-Comté, on dénombre 12.069 naissances domiciliées au cours du premier semestre 2021, soit 535 naissances de moins qu'à la même époque en 2020. Cela représente une baisse de 4,2 %.

### NAISSANCES EN BERNE EN DÉBUT D'ANNÉE

Ce fléchissement des naissances est un peu plus marqué que la moyenne française (- 3,7 %). La région fut une des plus fortement touchées par la première vague de Covid-19 avec l'Île-de-France, le Grand Est et les Hauts-de-France.

Le déficit de naissances est important au tout début de l'année 2021. Celles survenues en janvier et février en Bourgogne Franche-Comté sont en retrait de, respectivement, 17 et

12 % par rapport à 2020. Elles correspondent aux conceptions d'avril et mai 2020 qui ont été bien moins nombreuses qu'habituellement puisqu'il s'agissait de la période du premier confinement lié la pandémie de la Covid-19.

### UNE REPRISE DES NAISSANCES AU PRINTEMPS

Face une crise sanitaire à l'avenir incertain, des couples ont probablement annulé voire reporté leur projet de parentalité. D'ailleurs, la confiance des ménages français envers la situation économique s'est alors fortement repliée.

Dans la région, les mois de mars et avril 2021 se caractérisent par une reprise des naissances, et probablement donc une concrétisation des grossesses qui avaient été reportées.

Les naissances augmentent en mars de 2,1 % par rapport à 2020. Celles d'avril bondissent de 6,3 %.

Les conceptions ont donc été nombreuses, neuf mois plus tôt, en juin et juillet 2020, c'est-à-dire pendant la période de déconfinement progressif et la fin de la première vague de l'épidémie de la Covid-19. Ce retour à une vie plus normale à l'été 2020 est également perceptible au niveau économique : les Bourguignons Francs-Comtois consomment davantage, concrétisent notamment des achats qu'ils avaient reportés avec le premier confinement. Le montant des transactions en carte bancaire (achats internet exclus) qui étaient, au début d'avril 2020, 60 % en dessous de son niveau de 2019 est, en juillet 2020, 10 % au-dessus. Elles sont également portées par l'essor du « sans contact », qui permet de régler des achats tout en limitant le risque d'une transmission virale. Néanmoins, la confiance des ménages français en l'avenir économique se redresse finalement peu

à cette date.

### UN DÉFICIT DES NAISSANCES PLUS MARQUÉE DANS L'YONNE

À la fin de l'été 2020, la situation sanitaire se dégrade à nouveau. Neuf mois plus tard, les mois de mai et juin comptent, respectivement 1,9 % et 3,0 % de naissances de moins qu'en 2020.

Au premier semestre, les naissances sont en fort retrait dans l'Yonne, -8,7 % par rapport au premier semestre 2020. Viennent ensuite le Territoire de Belfort, -6,3 %, et la Côte-d'Or, -6,1 %.

Durant cette période, la Côte-d'Or n'a connu aucun mois de reprise des naissances. Le nombre mensuel de naissances est souvent inférieur au niveau de l'an passé, ou au mieux tout juste comparable. Dans le Territoire de Belfort, la reprise des naissances en avril, +11 % par rapport à 2020, et en juin, +5 %, ne compense pas le déficit des naissances des autres mois.

Trois autres départements de la

région connaissent un déficit de naissances mais moins marqué. Le Jura compte 4,4 % de naissances en moins par rapport au 1er semestre 2020. Viennent ensuite le Doubs, -3,5 %, et la Saône-et-Loire, -2,1 %. Dans le Jura et la Saône-et-Loire, la forte baisse des deux premiers mois de l'année, respectivement -25 % et -17 %, est en partie rattrapée par une hausse marquée des naissances entre mars et mai, respectivement +13 % et +7 %.

Les deux autres départements de la région comptent, au 1er semestre 2021, pratiquement le même nombre de naissances qu'en 2020. La Haute-Saône et surtout la Nièvre sont à peine en dessous, respectivement -1,1 et -0,1 %. Dans ces départements, le déficit de naissances du début d'année fut plus modéré, et la reprise fut forte en avril en Haute-Saône, +15 %, et en mai dans la Nièvre, +14 %.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

**Recherche.** Après une année 2020 particulièrement éprouvante au vu du contexte épidémique, le CHU Dijon Bourgogne tient à stimuler la dynamique de recherche de l'établissement et à encourager l'activité des chercheurs en s'appuyant sur différents programmes innovants.

# À Dijon, le CHU met en place des dispositifs innovants pour soutenir la recherche

**Bourgogne** Cette année, plus que jamais, le CHU Dijon Bourgogne met en œuvre des actions concrètes afin de soutenir les équipes fortement investies dans la recherche. Ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité des actions menées par la Délégation à la recherche clinique et à l'innovation (DRCI) pour favoriser la recherche sous toutes ses formes au sein du CHU. Le point sur les différents leviers utilisés.

## L'INTÉRESSÉMENT À LA RECHERCHE

Le CHU Dijon Bourgogne est convaincu que la recherche est un moteur d'excellence qui contribue à l'amélioration de la qualité des soins. Il y a plusieurs années déjà, l'établissement a décidé de sanctuariser une enveloppe à répartir entre les services qui contribuent le plus à la recherche. Celle-ci est directement prélevée sur la dotation socle de

financement des activités de recherche, versée à l'établissement par le ministère des Solidarités et de la Santé. Dès 2015, cette politique d'intéressement à la recherche a pris la forme d'une enveloppe de 300.000 euros destinée à récompenser les services les plus investis. Aujourd'hui, cette dernière est passée de 300.000 à 450.000 euros annuels, principalement utilisés pour couvrir des frais liés aux besoins en personnels, aux besoins matériels ou encore aux frais de missions. Comme l'explique Florence Martel, directrice de la recherche clinique et de l'innovation : « L'objectif de l'intéressement à la recherche est d'encourager les équipes à inclure des patients dans des protocoles de recherche et à publier. Les services concernés reçoivent des financements à utiliser de façon libre pour leurs projets de recherche. Ils apprécient cette marque de confiance qui leur confère une certaine autonomie tout en assurant une pérennité des

équipes de recherche. La recherche étant financée projet par projet, cet apport est un plus qui sécurise les équipes en place. »

## L'APPEL D'OFFRE INTERNE

En complément de sa politique d'intéressement à la recherche, le CHU Dijon Bourgogne dégage pour 2021 une enveloppe de 250.000 euros sur ses fonds propres pour financer des projets de recherche portés par des professionnels médicaux et paramédicaux de l'établissement. Aucune thématique de projet n'est imposée et seuls des critères d'âge ont été fixés pour encourager spécifiquement les jeunes praticiens en leur donnant envie de s'inscrire dans une dynamique de recherche. Cette politique est menée en collaboration avec le Centre de lutte anti-cancer Georges François Leclerc (CGFL) qui effectue la même démarche au même moment. Une commission scientifique unique assure ensuite le classement des projets afin de

prendre une décision collégiale. Cette méthode permet en outre de renforcer les liens entre les deux établissements de santé. Cette année, au CHU, cinq projets médicaux seront ainsi soutenus, de même que trois projets paramédicaux. Il s'agit d'une nouveauté, ce dispositif ayant autrefois été réservé aux personnels médicaux uniquement : « Nous constatons avec joie que les professionnels paramédicaux sont très moteurs et qu'ils désirent s'inscrire dans la recherche. En les incluant dans ce dispositif, nous souhaitons les inciter à continuer. Pour tous ces jeunes praticiens, nos critères de sélection sont un peu moins exigeants que ce qu'on peut retrouver au niveau interrégional ou national. Il s'agit vraiment de leur offrir une première marche d'accès à la recherche », résume Florence Martel.

## UNE BOURSE À LA MOBILITÉ

Dans le cadre de leur cursus, les jeunes praticiens hospitaliers

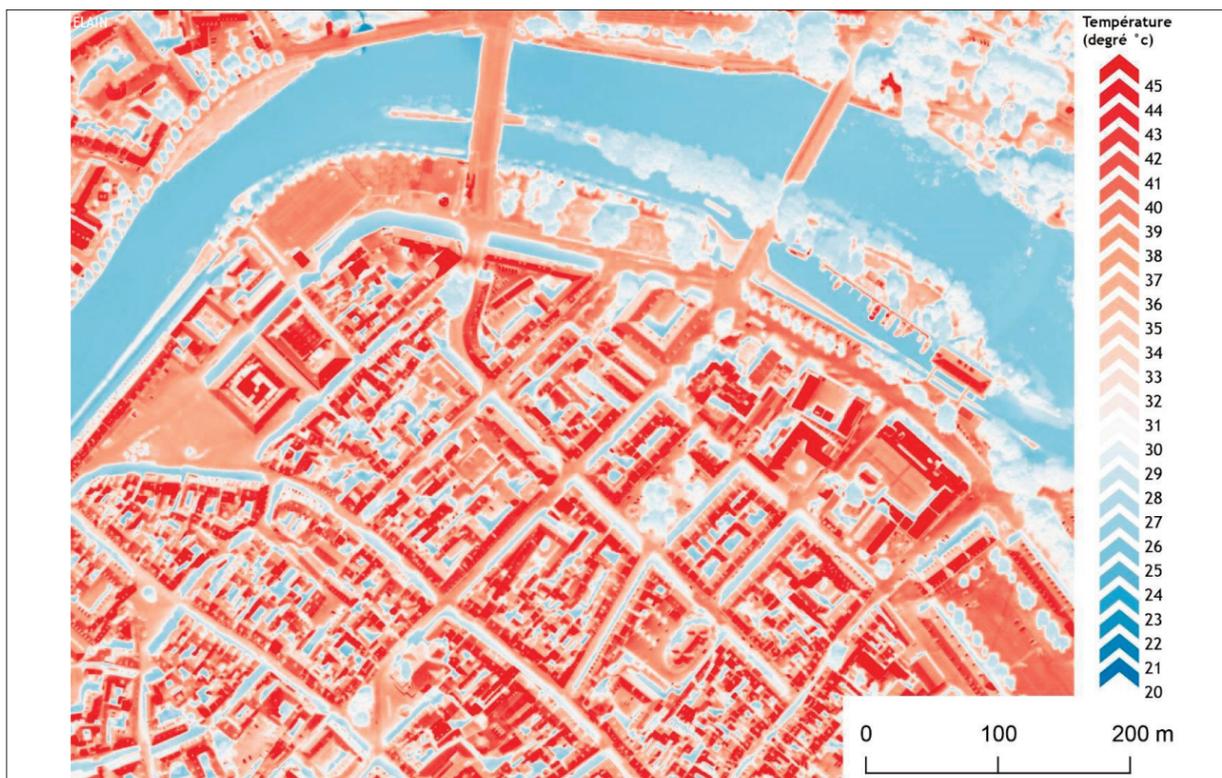
qui souhaitent avoir une carrière universitaire ont l'obligation d'effectuer une mobilité d'environ une année, en dehors de leur CHU d'origine. Le CHU Dijon Bourgogne a souhaité mettre en place un dispositif interne de soutien en créant une bourse à la mobilité, comme l'explique Florence Martel : « Il s'agit d'une initiative originale au sein des centres hospitaliers universitaires du territoire. Nous avons travaillé avec le professeur Creuzot Garcher, chef de pôle Recherche et santé publique, avec le professeur Marc Maynadié, doyen de la faculté des sciences de santé à l'université de Bourgogne, et la direction des affaires médicales à la création de deux bourses de mobilité par an. Nadège Baille, directrice générale, a soutenu le projet tout au long de sa conception. Ainsi, cette année, trois candidats se sont présentés à l'audition et deux d'entre eux vont donc pouvoir bénéficier de 25.000 euros chacun pour

financer leur projet ».

## UN NOUVEAU STATUT DE CHERCHEUR HOSPITALIER

Pour compléter ces dispositifs de soutien à la recherche, le CHU Dijon Bourgogne a décidé la création d'un statut spécifique de chercheur hospitalier. L'objectif est d'ouvrir l'accès à la grille d'ingénieur hospitalier de classe exceptionnelle à cinq ingénieurs de recherche clinique particulièrement impliqués dans la recherche : « Avec ce statut, nous nous adressons à des professionnels de la recherche qui ne sont ni médecins, ni paramédicaux. Il s'agit plutôt d'ingénieurs de recherche ayant un profil scientifique qui mènent des recherches en propre sur une thématique spécifique et qui ont une expertise reconnue au niveau national. Nous avons la chance d'en avoir quelques-uns à l'hôpital et nous avons à cœur d'encourager leur activité et de leur offrir la reconnaissance qu'ils méritent », souligne Florence Martel.

## En image



**Besançon** Un chiffre : 49,5°C, c'est le record absolu de chaleur au Canada. Cette situation catastrophique est le fait du dérèglement climatique. Les vagues de chaleur sont de plus en plus intenses. La France n'est pas épargnée : les sécheresses, les très fortes chaleurs, les épisodes orageux violents, les inondations... sont de plus

en plus fréquents. Face à ce constat, la ville de Besançon investit un million d'euros par an, pour lutter contre les îlots de chaleur. En août 2020, Besançon et Grand Besançon Métropole ont réalisé une thermographie aérienne du territoire pour identifier les phénomènes de « surchauffe urbaine » et les îlots de chaleur. « Grâce à ces photographies aériennes prises en fin

de journée et en fin de nuit au mois d'août, nous construisons un outil d'aide à la décision performant. Cet outil nous permet de réaliser la cartographie des zones de « surchauffe urbaine » à échelle fine (50 centimètres) et des îlots de chaleur urbaine identifiés grâce au différentiel jour/nuit des températures afin de prioriser les actions à mener sur les espaces publics et les bâtiments », pré-

cise la ville.

L'outil permet ainsi d'analyser :

- ♦ le rôle des matériaux : emmagasinent-ils ou restituent-ils de la chaleur ?
- ♦ l'organisation urbaine la plus propice aux courants d'air.
- ♦ l'impact de la végétation ou, a contrario, des parkings des zones d'activité sur les températures urbaines.

## Médical

### DEUX PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR LE PLAN FRANCE RELANCE.

Dans le cadre du plan France Relance, destiné à soutenir l'économie nationale suite à la pandémie de Covid-19, des fonds ont été spécifiquement dédiés à la préservation des emplois en recherche et développement dans le domaine de la santé. Deux projets de recherche impliquant des professionnels du CHU Dijon Bourgogne vont bénéficier de ce soutien :

**FoodIntech.** Mené par Virginie Van Wymelbeke-Delannoy - chercheur au sein de l'unité de recherche du pôle personnes âgées - ce projet repose sur la mise au point d'une solution d'analyse des repas utilisant la photographie, afin de lutter contre la dénutrition des patients, notamment des personnes âgées. Pour développer cette application, Virginie Van Wymelbeke-Delannoy s'est rapprochée de deux entreprises locales : Yumain, spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, et ATOL CD, dont le cœur de métier est la conception d'applications. Elle s'est aussi appuyée sur les professionnels qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes âgées du centre gériatrique de Champmaillot. Le logiciel FoodIntech permet de calculer la consommation alimentaire des patients, en comparant la photo de leur plateau repas avant et après consommation. L'analyse des plateaux se fait par intelligence artificielle à partir d'une banque de données constituée de milliers de photos. Cette analyse permet une évaluation qualitative et quantitative de ce qui est réellement consommé pour mieux adapter les repas, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

**NVH Medicinal.** Partenaire privilégiée du CHU Dijon Bourgogne depuis plus de 10 ans, la société de biotechnologie NVH Medicinal va elle aussi bénéficier du Plan France Relance. Un poste va ainsi pouvoir être créé pour piloter le laboratoire mixte créé sur le site du CHU dans le but d'offrir aux équipes une plateforme clinique au plus près du terrain.

en bref

# Opinions

## Attaques de loups, stop aux traumatismes infligés !

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

L'élevage de notre région Bourgogne Franche-Comté est désormais régulièrement touché par des attaques de prédateurs, en particulier de loups, espèce inexorablement de retour et désormais bien installée, comme ardemment souhaité par certains.

Les attaques meurtrières et destructrices de troupeaux s'enchaînent village après village et les dispositifs de protection démontrent les limites de leur efficacité.

Avons-nous la connaissance scientifique pour juger que la réintroduction du lynx ou la présence du loup constituerait un bienfait notoire pour la biodiversité ?

Allons-nous délibérément ruiner le métier d'hommes et de femmes passionnés par la conduite de leurs troupeaux, laisser détruire, impassible, leur savoir-faire, la valeur du patrimoine génétique de leurs troupeaux fruit du travail de plusieurs générations d'éleveurs et leur passion du métier et finalement admettre le

recul de l'élevage local, véritable garant d'un aménagement durable de nos territoires, au bénéfice du loup et par ricochet au profit de l'importation ?

Étonnante conception de la reconquête de notre souveraineté alimentaire des circuits courts et de l'alimentation de proximité !

L'activité d'élevage déjà fragilisée dans notre région n'est pas compatible avec la présence du loup et du lynx.

La conduite de nos élevages à proximité des villages, la présence de sentiers de randonnée, les difficultés de poser des filets électriques que ce soit dans les zones escarpées de montagnes ou à proximité de bocages et le manque de main d'œuvre ne permettent pas un déploiement efficace des moyens de protection. La définition de zone non protégeable doit impérativement être adaptée à notre région afin de faciliter l'accès aux tirs de défense. Il faut éduquer les loups en les dissuadant d'attaquer et cela ne se fera qu'en leur rappelant de façon radicale

que les troupeaux domestiques ne constituent pas leur garde-manger !

Tout comme le maître est responsable des actes de son chien, l'État français se doit d'être responsable des prédateurs dont il a fait le choix d'assurer le développement !

Les indemnisations des dommages faites aux troupeaux doivent être sans conditions, rapides et à hauteur des pertes réelles, car aujourd'hui, les seuils d'indemnisation des pertes directes et indirectes sont très largement sous-évalués. Ces indemnités doivent également prendre en compte le temps passé, le stress et la détresse des éleveurs impactés.

Nous demandons formellement aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper le retour du loup et demandons systématiquement l'abattage de celui-ci dès les premiers signes de présence à proximité de nos élevages. Il doit en être de même pour les lynx aux comportements déviants.

### Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

#### Avec ou sans voiles



Ils le répètent sur toutes les longueurs d'onde, en vidéo, en conférences de presse... Ils ont changé. Les talibans de 2021 ne sont pas ceux de 2001. Rien à voir, on vous dit : le pardon est promis aux opposants, les femmes seront respectées et les filles pourront aller à l'école jusqu'à l'université... Quant au voile, s'il ne doit plus être intégral, le flou demeure sur la taille effective de tissus autorisée. Il ne faudrait tout de même pas tout dévoiler, question de crédibilité ! Et puis, il y a plus important que de parler chiffons... Ne vous voilez pas la face toutefois, ce discours policé, tout en trompe l'œil, est du pain béni pour nos vieilles démocraties européennes et pour l'Oncle Sam. Certes, les vingt années de guerre, de présence militaire et d'entraînement des forces afghanes n'auront servi à rien et sonnent comme un patent et bien coûteux échec, mais l'honneur est sauf si les loups d'hier, revenus au pouvoir, sont devenus de doux agneaux. Au-delà de ces timorés démocrates, d'autres, plus cupides profitent aussi de l'hypocrite discours des vainqueurs. À l'image de la Chine et de la Russie qui ont déjà entamé le dialogue avec les talibans et font partie des rares pays à ne pas avoir retiré leurs ambassades. Le fait que l'Afghanistan possède d'importants gisements de bauxite, de cuivre, de fer, de lithium et de terres rares, essentiels aux marchés industriels d'avenir que sont l'éolien ou la voiture électrique, n'y est sans doute pas étranger. Le potentiel de toutes les ressources souterraines du pays a ainsi été estimé à mille milliards de dollars par un rapport commun de l'Onu et de l'Union européenne datant de 2013. La Chine, qui produit déjà 40 % du cuivre mondial, près de 60 % du lithium, et plus de 80 % des terres rares auraient même soutenu un certain nombre de factions talibanes afin de s'assurer l'accès à des gisements plus que prometteurs. Une bonne raison de mettre un voile pudique sur les droits humains.

### Le regard de Faro

#### LES ÉVACUÉS D'AFGHANISTAN ARRIVENT À PARIS

JE RETOURNE À KABOUL...  
PERSONNE POUR FUIR LE RÉGIME  
DICTATORIAL FRANÇAIS ?



### Le coin bouquins

« RENAISSANCE : REGARDS CROISÉS POUR CHANGER L'ENTREPRISE, LA FRANCE ET L'EUROPE »



La crise sanitaire que nous traversons agit comme un révélateur et un accélérateur de mouvements économiques et sociétaux amorcés bien avant. Le Comité Renaissance du Medef, présidé par Enrico Letta, ancien président du Conseil italien, a été constitué afin de réfléchir aux conséquences profondes de la pandémie sur notre économie et notre société. Le comité regroupe une quinzaine de personnalités, des philosophes, chercheurs, économistes, politiques comme Nicolas Bouzou, Julia de Funès, Philippe Dessertine, Gilles Babinet, Hakim El Karoui... Il ressort de ses travaux l'urgence de mettre en œuvre de vrais changements à même de répondre aux aspirations des citoyens. Ces transformations se doivent d'être inclusives, réductrices des inégalités, centrées sur les questions climatiques et environnementales, et doivent également permettre à la France et à l'Europe de s'affirmer davantage dans un monde de plus en plus désordonné. Le Comité a retenu 20 propositions fortes pour transformer l'entreprise, la France et l'Europe.

♦ Éditions du cherche midi. Ouvrage collectif : Enrico Letta et les membres du Comité Renaissance. En librairie le 2 septembre - 16 euros - 288 pages.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.

Actulegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS    ► PUBLIREPORTAGES    ► ENCARTAGES



**DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ**  
votre **NOTORIÉTÉ**  
auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite    ► Lectorat ciblé    ► Tarifs attractifs

**Plan de communication optimisé**  
selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT

03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - [regiepublicitaire.jdp@forumeco.com](mailto:regiepublicitaire.jdp@forumeco.com)

**ABONNEZ-VOUS 125€** pour 2 ans

**Adjudications**

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or  
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.forumeco.fr](http://www.forumeco.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations  
**Directeur de la publication :** Michel GUYOMARD  
**Directrice :** Claire LESPRIT  
**Rédacteur en chef :** Antonin TABARD  
**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €  
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

**Service annonces légales :** [annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)  
**Rédaction :** [redaction.jdp@forumeco.com](mailto:redaction.jdp@forumeco.com)



**LDH AVOCATS**  
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A 10 H 30**

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

A DIJON (COTE D'OR)

11 Rue Saint Vincent de Paul  
Sections DW n°391 et DW n°394  
Une maison d'habitation sur deux niveaux :  
Rez-de-chaussée : entrée, chambre, cuisine, salon-séjour, salle à manger, cellier, WC, garage.  
Etage : bureau, 4 chambres, 3 salles de bains, 2 WC.  
Terrasses.  
Sous-sol complet.  
Piscine et pool-house.  
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 164 000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON  
VISITE : JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 A 14 HEURES 30  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.  
L2101095

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

**SELARL DU PARC - CABINET D'AVOCATS**  
4 b rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 à 11H00**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon

#### COMMUNE DE DIJON (Côte d'Or) :

Dans un ensemble immobilier dénommé VILLA VENECIA I sis à DIJON 11, 13, 15, 17 Rue Louise Michel, cadastré section AT n° 223 lieudit 12 RUE GENEVIEVE BIANQUIS pour une contenance de 0 ha 30 a 80 ca, les parties divisées et indivisées suivantes :

**VOLUME I**  
LOT NUMERO VINGT QUATRE (24) : Bâtiment B 3<sup>ème</sup> étage, un appartement T4 en duplex n° 231, comprenant niveau R + 3 : 1 séjour, 1 cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau, 1 toilettes, 2 terrasses, 1 escalier, niveau R + 4 : 1 mezzanine, 2 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, 1 terrasse  
Les 282/10.000<sup>èmes</sup> indivis des parties communes  
LOT NUMERO CENT VINGT HUIT (128) : Bâtiment A, B, C, D Accès sous sol : une cave n° 828  
Les 7/10.000<sup>èmes</sup> indivis des parties communes  
LOT NUMERO SOIXANTE (60) : Bâtiment A, B, C, D Accès sous sol : un garage double n° 915-916  
Les 7/10.000<sup>èmes</sup> indivis des parties communes  
L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant un état descriptif de division dressé par Maître LAUREAU, notaire à DIJON, le 22/06/2006 dont une expédition a été publiée au service de la publicité foncière de DIJON le 1<sup>er</sup> bureau le 18/07/2006 vol 2006 P 7498.

**MISE A PRIX : 15.000 Euros**

Visite le mercredi 15 septembre 2021 à 14 H 00 par la SCP LALEVE-LEPIN-FAVRE-BONASERA  
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.  
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELARL DU PARC - CABINET D'AVOCATS, 4 b rue Jeanne Barret à Dijon (Tel 03.80.60.93.47.) et sur le site AVOVENTES.FR.  
L2101149

## Appel d'offres ouvert

### DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

#### Avis d'appel public a la concurrence

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Département de la Côte-d'Or  
Correspondant : Service Marchés  
1, rue Joseph Tissot CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX  
Téléphone : 03 80 63 69 17  
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0821locvutilitaire).

2 - Objet du marché et caractéristiques principales et allotissement :  
Location de longue durée de véhicules neufs de type véhicules utilitaires pour les besoins du Conseil Départemental de La Côte-d'Or.  
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande sans minimum et avec un maximum fixé en quantité conformément aux dispositions des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.  
Lot 1 : véhicules utilitaires de 3.5 T tôlés simple et double  
Sans minimum - Maximum : 8 véhicules utilitaires  
Lot 2 : véhicules utilitaires de plus de 3.5 T benne double cabine avec coffre à matériel  
Sans minimum - Maximum : 18 véhicules utilitaires  
La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est de 76 mois à compter de sa date de notification. Cette durée est justifiée par :  
- La nature des prestations, notamment la personnalisation des véhicules induisant un délai de préparation avant livraison de 10 mois,  
- La durée de location (60 mois) qui permet un coût de location et de restitution moins élevé,  
- Le délai nécessaire aux étapes de restitution ou de rachat en fin de location.  
Par ailleurs, le nombre de véhicules loués sera déterminé dans les 6 mois suivant la notification de l'accord-cadre.

3 - Conditions de participation et critères d'attribution : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

4 - Procédure : Appel d'offres ouvert.

5 - Référence de l'avis intégral transmis au JOUE et BOAMP  
21-113704

6 - Conditions de délai : Date et heure limites de remise des offres : jeudi 30 septembre 2021 à 17h00:00

7 - Renseignements complémentaires : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>  
L2101203



**Me Mathieu THAVAUD**  
Notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140)  
26 rue Jean-Jacques Collenot  
Tél : 03 80 97 01 60

#### ADJUDICATION

**JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 14H00**

à SEMUR EN AUXOIS 26 rue J.J. Collenot

LOT UNIQUE  
Commune de CORSAINT (Côte-d'Or) PRES GRANDS  
ZN n° 18, pré, 7ha 29a 40ca  
Commune de MOUTIERS SAINT JEAN (Côte-d'Or) LA FOSSE  
A n° 95, pré, 15ha 53a 53ca

**Mise à prix : 55.000,00 €**

Renseignements et consultation du cahier des charges à l'étude de Me Mathieu THAVAUD.  
L2101197

## Procédures adaptées



### MAIRIE DE GENLIS

#### Avis d'appel public à la concurrence

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :  
MAIRIE de GENLIS  
18, avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS  
Tél. 03.80.47.98.98 - Fax : 03.80.37.74.91 - Email : [marches.publics@mairie-genlis.fr](mailto:marches.publics@mairie-genlis.fr)

2) Procédure de passation : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée.

3) Objet du marché : Réfection des passages piétons et des ilots sur la RD 905 sur la commune de GENLIS.  
Code CPV : 45233140 travaux routiers.  
45233220 Travaux de revêtement de routes.

4) Retrait du dossier de consultation : Il peut être téléchargé sur <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence : MAPA\_21-08).

5) Date limite de réception des offres : Mercredi 8 septembre 2021 à 17h00.  
Offre à remettre par voie électronique à l'adresse : <https://marches.ternum-bfc.fr> - réf : MAPA\_21-08.  
L'utilisation d'une signature électronique sécurisée n'est pas requise dans le cadre de cette consultation passée selon une procédure adaptée.

6) Renseignements d'ordre administratifs et techniques :  
Ils peuvent être obtenus auprès des services techniques de la Mairie de GENLIS  
M. ROMANO : [dst@mairie-genlis.fr](mailto:dst@mairie-genlis.fr)  
Visite sur site sur rendez-vous, jusqu'à J-7 de la remise des offres.

7) Critères de jugement des offres :  
- Le prix : Pondération 60 %  
- La durée d'exécution : Pondération 20 %  
- La valeur technique de l'offre : Pondération 20 % (Appréciation à la lecture d'un mémoire technique de l'offre)

8) Date d'envoi à la publication : 18 août 2021.

9) Durée de validité des offres : 90 jours.  
L2101193

TOUT

le Journal du Palais

EN LIGNE

Retrouvez désormais toute l'actualité économique de la région et bien plus encore sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)



# Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

### CONSTITUTION DE SOCIETE

#### LES JARDINS D'ADELE

##### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.  
DENOMINATION SOCIALE : LES JARDINS D'ADELE.

SIEGE SOCIAL : 40B rue des Frères Chaffanjon - 25000 BESANCON  
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ou locataire.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.200 €.

CAPITAL : Mille deux cents (1.200) euros divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales de un (1) euros chacune, entièrement souscrites et libérées

GERANCE : Monsieur Guillaume METZQUER, né le 04/07/1983 à VESOUL Demeurant 40B, rue des Frères Chaffanjon à BESANCON (25000) ; Monsieur Arnaud METZQUER, né le 16/03/1974 à BESANCON, demeurant Sentier de la Fête au bois 6 - 7090 HENNUYERES (Belgique) ; Madame Caroline METZQUER, née le 16/04/1975 à MONTBELIARD (25), demeurant 16, avenue David JOHNSTONE à BORDEAUX (33000) ; Ont été nommé statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON

Pour avis et mention.

L2100948

#### LA MAISON DU SPORT SANTE

##### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 23/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée de masseur-kinésithérapeute.

DENOMINATION : LA MAISON DU SPORT SANTE.

SIEGE : 4 rue des Peupliers - 21800 QUETIGNY.

DUREE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2.000 €uros.

OBJET : L'exercice de l'activité de sport santé sur ordonnance (prévention, évaluation, accompagnement) en vue de la pratique d'une activité physique adaptée encadrée par un kinésithérapeute et des personnes titulaires d'une licence en Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives avec une spécialisation activité physique adaptée et santé (APAS) et tournée vers un public souffrant de pathologies, dans un but de maintien, de prévention et/ou d'amélioration de l'état de santé ; Le conseil en diététique et en nutrition ;

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce.

PRESIDENT : Madame Habiba BOUZIANE, demeurant 4 Bis Rue des Peupliers, 21800 QUETIGNY

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2100911



#### CYLA +

##### Avis de constitution

Suivant E-acte d'avocat en date du 16/08/2021 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société par actions simplifiée - DENOMINATION : CYLA + - CAPITAL : 10.000 € (apports en numéraire libérés intégralement) - SIEGE SOCIAL : 4 Rue Lounès Matoub - 21000 DIJON - OBJET SOCIAL : Toutes activités de conseil, de gestion de projets et d'accompagnements en lien avec la médecine du futur, la santé et en particulier le conseil dans le domaine de la nutrition, de la prévention de l'obésité, de la malnutrition, du bien-être, des dispositifs thérapeutiques numériques d'eETP ; Toutes activités de conseil en stratégie d'entreprise de santé et en particulier en stratégie innovation et santé, santé et bien-être, dispositifs thérapeutiques numériques d'eETP ; Toutes prestations de formation, conseil, audit technique, mise en relation, organisation de séminaires, de colloque, événementiel autour de l'accompagnement en santé et notamment en nutrition, prévention de l'obésité et bien être, dispositifs thérapeutiques numériques d'eETP ; L'assistance, le conseil et les prestations de services auprès de tous types de structures d'aide et d'accompagnement des malades ; L'assistance à la conduite de tous types de projets en santé en particulier concernant la nutrition, les dispositifs thérapeutiques numériques d'eETP ; La direction des affaires médicales externalisées ; La recherche et développement en particulier liés à la santé et à la nutrition, en direct ou en ayant recours à la sous-traitance ; La recherche fondamentale et appliquée ainsi que le développement permettant la conception et la commercialisation de produits et/ou services innovants notamment dans le domaine de la nutrition et de la santé, des dispositifs thérapeutiques numériques d'eETP ; La conception, le développement et exploitation de logiciels, bases de données et autres technologies numériques en particulier concernant la nutrition, la santé, le bien être ; La mise au point et le dépôt de brevet(s) ainsi que plus généralement la protection de la propriété intellectuelle et la gestion d'un portefeuille de droits ; La conception, l'édition et la commercialisation de livres, revues et jeux pédagogiques ; L'acquisition, l'administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société - dépôt, acquisition détention, prise en licence ou concession de licence et plus généralement gestion de tous titres de propriété intellectuelle et notamment marque(s) et brevet(s) ; L'acquisition et la cession de participations ou droits mobiliers, par tous moyens, dans tous types d'entreprises ou de sociétés, gestion de ces participations, conseil et assistance aux sociétés dont elle détient ou non une partie du capital ; La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société(s) nouvelle(s), d'apport, de souscription ou d'achat de titres de société(s), de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ; la prise l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous titres de propriété intellectuelle concernant ces activités ; toutes prestations pour son compte ou pour celui des sociétés qui lui sont liées ;

DUREE : 99 ANS - PRESIDENT : Madame Laura, Andrée GAUTHIER OLIVERI née OLIVERI, de nationalité française, demeurant 14 A Rue Marcel Proust - 21000 DIJON nommée pour une durée indéterminée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix - AGREMENT pour toutes les cessions ou transmission d'actions sauf en cas d'associé unique - agrément sous réserve du respect préalable de la procédure de PREEMPTION. L'agrément est donné à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2101183

### MSS PRODUCTS EUROPE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 août 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : MSS Products Europe (SAS).

SIEGE : 8, Chemin de la Noue - 21600 LONGVIC.

DUREE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : La commercialisation et la vente de gros de matières premières.

PRESIDENT : Liam HALL, demeurant Sandhole Farm, Wash Lane, Allstock, Knutsford, Cheshire WA16 9LH.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toute cession d'actions, sous quelque forme que ce soit, entre associés ou au profit d'un tiers, est libre.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2101195

#### IMMO'B

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la société IMMO'B, SCI au capital de 1.000 €, Durée : 99 ans, Siège social : 44 rue d'Auxonne - 21000 DIJON, Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Les Gérants sont Madame BURCU BICER et Monsieur Samuyel BICER demeurant tous deux 44 rue d'Auxonne - 21000 DIJON. CESSIION DE PARTS : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis - La Gérance.

L2101173

### MODIFICATION DE STATUTS



#### SC FABIEN DEBOST

Dénomination : SC FABIEN DEBOST. Forme : SC. Siège social : RENTE DE BONVEAU - 21121 DAIX. 900 094 046 R.C.S. de DIJON. Au vu d'un acte du 16/08/2021 reçu par Me Christine GARNIER, Notaire à DIJON, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.500 € à 68.177 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2101186

#### S.A.S L'ETOILE D'ORIENT 21

Au capital de 1.000 €uros  
SIREN 891 830 879 R.C.S. de Dijon

Par décision de L'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2021,

il a été pris acte du transfert du siège social du 35 avenue du Lac - 21000 DIJON, vers le 19 rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE. Il a aussi été pris acte de la nomination de Mme EL GAADI Laïla, demeurant 4 rue de Venarde - 21120 IS SUR TILLE en qualité de nouvelle présidente, en remplacement de Monsieur HAJJIOUI Eliasse, président démissionnaire.

L2101190



#### SCI LPES

Société civile au capital de 17.000 €uros  
Siège social :  
2 ruelle Curtil des Chambres-Pernand Vergelesses (21420)  
R.C.S. Dijon 505 250 134

Aux termes d'un acte reçu par Me BIDEGARAY-GRIVOT, notaire à BEAUNE le 5/08/2021, les associés :

- Ont transféré le siège social au 2 rue Louis Aragon - 21200 BILIGNY LES BEAUNE,

- Ont constaté la démission de Mme Loren PARIS de ses fonctions de gérante

- Ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 7.540 €, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 24.540 €, par création de 754 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées puis a immédiatement décidé de réduire le capital social de 16.040 € pour le porter à 8.500 €.

- Ont constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et corrélativement de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération.

Pour avis, la gérance.

L2101184

#### SARL LIGNE TERTIAIRE

au capital de 100.025 €uros  
Siège social :  
6 rue Louis Neel - 21000 DIJON  
504 170 945 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime du 01/07/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 5 avenue de Dallas - 21000 DIJON, à compter du 01/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2101192

#### ND INVEST

Société à responsabilité limitée (unipersonnelle)  
transformée en société par actions simplifiée (unipersonnelle)  
au capital de 158.165 €uros  
Siège social :  
11 rue Gustave Eiffel - 21850 SAINT APOLLINAIRE  
751 133 091 R.C.S. Dijon

Par décisions en date du 23/07/2021 il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle. Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME : A.M. : SARL unipersonnelle - N.M : Société par actions simplifiée (unipersonnelle).

ADMINISTRATION POUR UNE DUREE INDETERMINEE : A.M : Gérant : Norbert Cyril DESBIOLLES demeurant 11 rue Gustave Eiffel - 21850 SAINT APOLLINAIRE - NM: Président : Norbert Cyril DESBIOLLES demeurant 11 rue Gustave Eiffel - 21850 SAINT APOLLINAIRE Mentions complémentaires : ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS libre tant que la société est unipersonnelle avec agrément dès lors que la société est pluripersonnelle (agrément donné par la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les Associés présents ou représentés).

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2101202

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR VOS ANNONCES ?

03.80.68.25.55



35 rue Louis de Broglie  
21000 DIJON

#### DIN'DOR

Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 €uros  
Siège social :  
16 rue Jean Moulin - 21300 CHENOVE  
402 078 950 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2021 :

- Monsieur Patrick FUSARO, demeurant 8 rue des Prés - 21600 DOMOIS, a été nommé gérant à compter du 4 août 2021, en remplacement de :  
Madame Audrey FUSARO, 5 rue des vignes romaines - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, démissionnaire.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON

L2101172

#### DISSOLUTION

#### DE SOCIETE

#### SARL YMEK

SARL en liquidation  
au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
4, rue Millotet - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon B 881 974 802

##### Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 30 juin 2021 au siège social, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. L'assemblée générale extraordinaire a désigné Monsieur Youssef EL KADRI, de nationalité française, né le 16 mai 1974 à CHENOVE (21300), demeurant 6 A, rue du Tire Pesseau à DIJON (21000), en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis et mention

Le Liquidateur

L2101189

### POUR PLUS DE RAPIDITE,

### ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES

### PAR MAIL

### EN FORMAT WORD

[annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)

### AVIS

#### ADMINISTRATIF

### PRÉFET DE L'YONNE - PRÉFET DE LA COTE-D'OR

##### Avis d'enquête publique

#### A SAINT LEGER VAUBAN

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-307 du 13 août 2021, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 66 000 poulets de chair, 250 vaches allaitantes et 100 bovins à l'engraissement sur la commune de Saint-Léger-Vauban, déposée par le GAEC de la Maison des Champs, sera ouverte du mardi 7 septembre 2021 (9h) au samedi 9 octobre 2021 (12h), soit une durée de 33 jours consécutifs à la mairie de Saint-Léger-Vauban (commune d'implantation), en mairies de Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, (Yonne), Rouvray et SAINT-ANDEUX (Côte-d'Or) (communes concernées par le plan d'épandage). Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Guy BORNOT, expert foncier et immobilier en retraite. Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale, leurs compléments en réponse et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 7 septembre au 9 octobre 2021, dans les mairies de SAINT LÉGER VAUBAN (exemplaire papier), BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, QUARRÉ LES TOMBES, SAINT ANDRÉ EN TERRE PLAINE, SAINT BRANCHER, ROUVRAY et SAINT ANDEUX (CD-Rom) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques) et sur le poste informatique mis à disposition du public du 7 septembre au 9 octobre 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89. Toutes les communes énoncées ci-dessus sont concernées par le plan d'épandage et/ ou le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- Soit par par voie électronique :  
- à l'adresse e-mail suivante : [pref-gaecommaisonsdeschamps@yonne.gouv.fr](mailto:pref-gaecommaisonsdeschamps@yonne.gouv.fr)

- Soit par écrit : sur le registre « papier » déposé dans les mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux, ou par courrier adressé à la mairie de Saint-Léger-Vauban (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Saint-Léger-Vauban, les :  
- Mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - Mardi 14 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00, - Vendredi 24 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - Mardi 28 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00, - Samedi 9 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00. A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfectures de l'Yonne et de la Côte-d'Or, ainsi qu'en mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

A l'issue de la procédure, la décision prise par les Préfets de l'Yonne et de la Côte-d'Or est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de M. CHATELAIN, responsable du GAEC de la Maison des Champs - 89630 SAINT LÉGER VAUBAN - Tél. 03.86.32.24.29. L2101176

### AVIS DIVERS

**MME DENYSE GANNEVAL**  
**Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition**  
**Article 1007 du code civil.**  
**Article 1378-1 code de procédure civile.**  
**Loi n°2016-1547 du 28/11/2016**

Par testament olographe du 20 octobre 2003, Mme Denyse Marie Gabrielle GANNEVAL, née à Dijon, le 25 août 1928, veuve de Monsieur Louis GAUTHIER, décédée à DIJON (FRANCE) le 16 juillet 2021 a consenti des legs universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Christine GARNIER, Notaire à DIJON (21000) 23 rue Buffon le 10 août 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON, le 13 août 2021. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Christine GARNIER, notaire à DIJON (21000) 23 rue Buffon, référence CRPCEN : 21005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON.

Pour avis, Me Christine GARNIER.  
 L2101177

### SUCCESSION VACANTE

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme LESPINASSE veuve BLATRIX MARIE décédée le 15/06/2015 à BEAUNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058365/DS. L2101180

**TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR 1,50€ seulement**

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



**L'HEBDO**  
 De l'info et des annonces légales

**LES HORS-SÉRIE**  
 Des outils de travail incontournables pour les décideurs

**LES DOSSIERS**  
 Focus sur des thématiques fortes

# Abonnez-vous !

**BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021**  
 À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON  
 OU PAR EMAIL : [abonnement.jdp@forumeco.com](mailto:abonnement.jdp@forumeco.com)

### OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an (par tacite reconduction)

Société .....  
 Nom \* : ..... Prénom \* : .....  
 Adresse \* : .....  
 ..... B. P. ....  
 Code Postal, Ville \* : .....  
 Tél. \* : .....  
 E-mail \* : .....  
 Activité : .....  
 Signature ou cachet \* : .

# NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

[www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)



# Europe

**Agriculture.** Dans le cadre du Green Deal, les ministres européens de l'agriculture, réunis à Bruxelles, ont donné leur feu vert à un plan d'action visant à consacrer au moins 25 % des terres agricoles de l'Union européenne à l'agriculture biologique d'ici 2030.

## Toujours plus de surface bio en Europe

Actuellement, seules 8,5 % des terres agricoles sont consacrées à l'agriculture bio dans les 27 pays membres de l'Union européenne et les États membres sont unanimes à soutenir l'orientation, non contraignante, proposée par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie « de la ferme à la fourchette » destinée à améliorer les circuits alimentaires, notamment en renforçant la part d'agriculture bio, plus respectueuse de la biodiversité. Les tendances montrent qu'avec le taux de croissance actuel, l'Union européenne atteindra seulement entre 15 et 18 % d'ici à 2030.

Ce plan d'actions pour le développement de la production biologique propose 23 actions structurées autour de trois axes : stimuler la consommation tout en maintenant la confiance des consommateurs, augmenter la production et améliorer la durabilité du secteur. Pour l'aspect production,



la Commission compte s'appuyer sur la future politique agricole commune (PAC).

En pratique, chaque gouvernement devra adapter son « plan stratégique national » pour allouer les fonds de la PAC. En effet, la réforme de la PAC prévoit un système d'« écorégimes » par lequel des primes récompensent les agriculteurs respectant des critères environnementaux définis au niveau des États (conversion en bio, usage réduit

de l'eau, jachères, haies...).

Le plan adopté propose également de muscler les fonds de développement rural de la PAC en faveur des cultures biologiques ainsi que les mécanismes d'assistance technique aux agriculteurs. Il prévoit également de voir activement la commercialisation des produits bio identifiés par un logo de l'Union européenne. Les ventes de produits bio sur le continent ont plus que doublé en dix ans.

Enfin, le plan d'actions vise à améliorer les performances de l'agriculture biologique en termes de durabilité. À cette fin, les actions se concentreront sur l'amélioration du bien-être des animaux, la garantie de la disponibilité de semences biologiques, la réduction de l'empreinte carbone du secteur et la réduction au minimum de l'utilisation des matières plastiques, de l'eau et de l'énergie.

**Automobile.** L'association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) a annoncé que la part de marché des véhicules électriques a plus que doublé en Europe pour les ventes de voitures neuves au deuxième trimestre 2021.

## Forte croissance des ventes de voitures électriques en Europe

Les voitures 100 % électriques représentent désormais 7,5 % des ventes neuves en Europe, contre 3,5 % au deuxième trimestre 2020.

Il s'est vendu plus de 210.000 voitures 100 % électriques (+231,6 %) avec de fortes progressions en Espagne et en Allemagne notamment, mais aussi en Autriche ou en Belgique. Près de l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Norvège enregistrent également une forte hausse des ventes de voitures électriques.

Les voitures à essence, dont la Commission européenne a proposé l'interdiction à la vente pour 2035, représentent désormais moins de la moitié des ventes européennes, avec 1,17 millions de véhicules vendus et



41,8 % de parts de marché au deuxième trimestre 2021, contre 51,9 % au deuxième trimestre 2020.

Les véhicules hybrides recueillirent 19,3 % du marché, juste derrière les ventes de voitures diesel (20,4 % contre près de 30 % en 2020). Les hybrides rechargeables représentent 8,4 % du marché, poussées notamment par une forte dynamique sur quelques gros marchés (France, Allemagne,

Italie...). En revanche, le marché des voitures roulant au GNL (gaz naturel liquéfié) reste confidentiel et ne pèse que 0,5 % des ventes.

De nombreux constructeurs automobiles se sont engagés radicalement dans le virage électrique et ont promis de supprimer les moteurs à combustion de leur gamme d'ici la décennie 2030, certaines marques prévoyant même de devenir 100 % électriques dès

l'année 2030, dont Volvo et Opel (groupe Stellantis).

En France, le déploiement des bornes de recharge pour voitures électriques s'est accéléré, la moitié des aires d'autoroute sont équipées de bornes de recharge rapide et on compte désormais plus de 612.000 points de charge publics et privés, entre les parkings des entreprises, les copropriétés et les particuliers.

### Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw. Tél. : 05.34.41.57.41 Fax : 05.34.41.18.64 E-mail : [jurislaw@free.fr](mailto:jurislaw@free.fr)

## Brexit

**NOUVEAU SUJET DE DISCORDE ENTRE LONDRES ET BRUXELLES.** Le Royaume-Uni a adhéré à l'Union européenne en 1973 et a annoncé son retrait du bloc communautaire en 2016 à l'issue d'un référendum. Après de longues négociations, notamment sur la pêche et le commerce, il a officiellement quitté le bloc le 31 janvier 2020 mais c'est désormais une bataille sur les chiffres qui s'engage. Le Royaume-Uni participait au budget européen à hauteur de 10 à 13 milliards d'euros par an lorsqu'il en faisait partie. Dans le cadre du règlement financier post-Brexit, l'Union européenne réclame le paiement de 47,5 milliards d'euros au Royaume-Uni. Cette somme est contestée par le gouvernement britannique de Boris Johnson alors que le rapport budgétaire de l'Union européenne 2020 indique que cette somme est due en vertu d'une série de dispositions que les deux parties ont acceptées dans le cadre de l'accord du Brexit.

L'accord intervenu prévoit que les Britanniques continuent d'effectuer certains versements au budget de l'Union européenne pour respecter les engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils appartenaient au bloc communautaire, qu'ils ont quitté en janvier dernier.

Montant de 47,5 milliards d'euros (56,4 milliards d'USD) comprend l'encours des engagements contractés avant le 1er janvier 2020. Il s'agit notamment de la contribution aux programmes de développements régionaux et scientifiques de Bruxelles, ainsi qu'à l'enveloppe de la protection sociale (retraite et assurance-maladie) des fonctionnaires européens, ainsi que d'autres éléments mineurs. En revanche, le programme Erasmus n'entre plus dans ses calculs puisque le Royaume-Uni n'y participera plus à compter de 2022. Ce calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'accord du Brexit à déclaré Balazs Ujvari porte-parole de la Commission européenne pour le budget et les ressources humaines. Ce montant total doit être payé en plusieurs versements. Pour l'année 2021 le Royaume-Uni devra payer 6,8 milliards d'euros. Le versement du mois de juin a déjà été payé en totalité et la prochaine facture sera envoyée en septembre.

Selon le Financial Times, le Trésor britannique estime que le règlement financier du Brexit reste dans une fourchette comprise entre 40,74 et 45,40 milliards d'euros. L'Office for Budget Responsibility du Royaume-Uni avait prévu, dans son rapport sur les perspectives économiques et budgétaires de mars 2018, que le montant de règlement s'élèverait à 41,4 milliards d'euros. Interrogé à propos de calculs britanniques divergents évoqués dans les médias Monsieur Ujvari a indiqué que le chiffre de l'Union européenne était définitif, mais il s'est abstenu de commenter toute spéculation selon laquelle les versements à venir pourraient être inférieurs aux prévisions de l'Union européenne. Alors que le versement doit s'échelonner jusqu'en 2064, le ministre des finances britanniques a préféré jouer l'apaisement pour justifier le décalage de 3,7 milliards d'euros entre les deux chiffres proposés. Il évoque une différence de calcul, liée à la nouvelle comptabilité nationale mise en place au Royaume-Uni après le Brexit, tout en assurant que cela ne reflète pas une divergence de vue entre européens et britanniques. Avant même d'engager leurs négociations commerciales sur le Brexit, les deux parties s'étaient mises d'accord sur le principe du "Brexit Bill", sur sa méthodologie de calcul mais pas sur un montant précis. Cette divergence de montant sur la dette du Royaume-Uni est un risque de tension supplémentaire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

en bref

**Essai.** Avec 320 chevaux et une transmission intégrale : la version break de la dernière Golf et le SUV compact, récemment restylé, détonnent dans le paysage automobile. Une proposition double mais unique.

# Golf R SW et Tiguan R : familiales hautes performances



Dans un paysage automobile de plus en plus uniformisé qui, en parallèle, donne de moins en moins envie de consacrer beaucoup d'argent à l'achat d'une nouvelle voiture, il existe quelques exceptions. Elles sont rares. C'est le cas de Volkswagen, la première marque européenne.

Deux nouveaux exemples : le break Golf R et le Tiguan R. Deux modèles qui rompent avec la bien-pensance sur roues en mixant les contraires : une compacte familiale dotée d'un coffre généreux d'un côté, un SUV aux qualités pratiques avérées de l'autre, avec un point commun : un niveau de performances digne d'un modèle sportif. Très sportif, même.

Autre convergence : leur ensemble moteur-boîte-transmission. Avec dans les deux cas un quatre cylindres turbo 2 litres développant 320 chevaux (20 chevaux de plus que la précédente génération) avec un couple maximum « camionesque » de 420 Newton-mètres, disponible entre 2.100 et 5.300tr/mn. De quoi avoir un souffle quasi inépuisable là où on en a le plus besoin. Il promet de passer de zéro à 100km/h en moins de cinq secondes sur le break Golf comme sur le Tiguan. Ce bloc qui respire est accouplé à une boîte à double embrayage à sept rapports. Pour faire passer sans problème cette puissance aux roues, les deux énerveuses de la famille disposent d'une nouvelle transmission intégrale 4Motion

avec un système électronique qui permet de répartir la puissance de façon optimum, non seulement entre les trains avant et arrière mais aussi entre chaque roue arrière pour assurer un supplément d'agilité dans les courbes. Blocage électronique de différentiel XDS, contrôle adaptatif du châssis DCC : l'arsenal technologique convoqué au service de l'efficacité impressionnante. VW annonce pour son break : « plaisir de conduite maximal ». La promesse vaut aussi pour le SUV.

Le tout agrémenté d'une multitude d'aides à la conduite, partagée par les deux modèles

siglés « R » et des châssis adaptés pour faire face à l'augmentation des performances : trains roulants spécifiques avec une assiette abaissée, suspensions actives, système de freinage hautes performances...

## POLYVALENCE PRÉSERVÉE

Les présentations des Golf R SW et Tiguan R sont proches tant à l'extérieur que dans l'aménagement intérieur. Appendices aérodynamiques, jantes alliage de grande taille (21 pouces pour le Tiguan R) avec monte pneumatique adaptée, sorties d'échappement exclusives : les versions « R » se distinguent du reste de

la gamme sans en faire trop. Une bonne habitude du constructeur. À bord où le bleu et le gris de marient de façon harmonieuse, la dotation de série est pléthorique. On remarque en particulier les sièges avant sport enveloppant monobloc avec les appuie-têtes intégrés et le Digital Cockpit Pro R, particulier à ces deux modèles.

L'autre face des Golf SW R et Tiguan R est une capacité à assurer le quotidien sans barguiner. Qui peut le plus, peut le moins. Pour être ultra-sportifs, le break et le SUV n'en restent pas moins pratiques comme les autres modèles des

gamme dont ils sont les fleurons. L'un et l'autre savent se montrer civilisés et adaptés à un usage familial. Notamment en préservant un bon niveau de confort et en proposant un volume de coffre conséquent. La SW R affiche une capacité de 611 litres (615 litres pour le Tiguan) en configuration cinq places, pouvant culminer à 1.642 litres (Tiguan : 1.655 litres) de chargement maximal et une capacité de chargée tractée jusqu'à 1,9 tonne (2,5 tonnes). Les adeptes de loisirs sportifs apprécieront cette polyvalence rare sur le marché.

Si le tarif auquel est affiché

le Tiguan R est coquet (54.900 euros), il n'apparaît pas déconnecté par rapport aux autres versions de la gamme Tiguan dont les prix ont augmenté en même temps que les prestations. Par contre, celui du malus dit écologique est délirant : 30.000 euros. Plus de 50 % du prix de vente ! C'est rédhitoire sur le marché français. Il en sera de même pour la Golf R SW qui vient d'être dévoilée et dont le tarif n'est pas encore arrêté. Ces deux modèles ont le mérite d'exister mais ils seront rares sur les routes de notre pays.

DOMINIQUE MARÉE

**Échéance.** La commission européenne a décidé qu'on ne pourrait plus vendre de voitures neuves roulant au sans plomb ou au gazole en 2035. L'échéance n'est pas identique partout.

## La fin des voitures thermique programmée

Dans moins de 15 ans, il ne sera plus possible d'acheter une voiture neuve animée par un moteur à explosion, essence ou diesel, dans un pays de la Communauté européenne. D'ici là, le prix des modèles utilisant des moteurs thermiques aura fortement augmenté si on en croit les sombres prévisions des constructeurs qui prévoient un enchérissement jusqu'à 50 % pour les adapter aux normes d'émissions sans cesse durcies. Le nombre de stations de recharge pour les voitures électriques sera-t-il suffisant ? Quel sera le prix du « plein » de

jus ? Des questions pour le moment sans réponse.

En Europe même, certains pays, membres de l'Union ou pas, ont décidé d'être plus intransigeants. C'est le cas du Royaume-Unis, de la Suède, des Pays-Bas ou de l'Irlande qui ont avancé l'échéance à 2030. En Norvège, depuis longtemps paradis de la voiture électrique, la fin de la vente des voitures à énergie fossile a été fixée à 2025.

Tous les pays du monde ne se sont pas mis au diapason de l'Europe. Loin s'en faut. À commencer par celui qui est, sans contestation, le plus gros pol-

leur de monde : la Chine. Sur le plus gros marché automobile planétaire, aucun engagement ferme mais une volonté exprimée de favoriser les véhicules propres avec une estimation à la clé : ils deviendront (ou deviendraient) dominants en 2035. On ne saurait être plus flou.

Autre source majeure d'émissions : les États-Unis. Le nouveau président américain a mis en avant récemment un volume de 50 % de véhicules thermiques à l'échéance 2030 et autant de modèles propres dans lesquels seraient inclus les hybrides recharge-

ables. Une nuance de taille. Certains États se proposent d'aller plus loin à l'exemple de la Californie qui a annoncé bannir tous les moteurs thermiques en 2035.

S'il ne sera plus possible d'acheter une voiture neuve thermique dans une concession automobile européenne - à condition qu'elles existent encore - en 2035, la question de la date de la fin d'autorisation de la circulation des voitures essence ou diesel n'est pas actée.

D.M.

# Un été en France

## Estuaire Nantes Saint-Nazaire : l'art à ciel ouvert

Le paysage, l'art et le fleuve ont été entremêlés dès la première édition de l'événement « Estuaire Nantes Saint-Nazaire » en 2007. Depuis, le parcours le long de l'estuaire de la Loire s'est constamment enrichi. L'occasion pour le voyageur d'associer art, nature et découvertes.



Créée il y a 15 ans par l'équipe du Lieu Unique, scène nationale dirigée par Jean Blaise, homme clé de la culture à la nantaise, cette biennale estivale sera suivie de deux autres rendez-vous en 2009 et 2012 s'inscrivant ensuite dans le Voyage à Nantes, parcours artistique à travers la ville.

L'idée est d'amener le public à découvrir les 60 kilomètres de l'estuaire de la Loire à travers des œuvres, éphémères ou pérennes, installées en pleine nature. S'il n'y a pas eu d'autres éditions d'Estuaire, le Voyage à Nantes a depuis poursuivi chaque été l'installation d'œuvres contemporaines dans la Cité des Ducs de Bretagne mais aussi tout au long de la Loire jusqu'à Saint-Nazaire. Certaines sont amenées à rester, s'ajoutant à la collection d'une trentaine d'œuvres d'art contemporain (33 en 2021) signées d'artistes de renommée internationale.

### UN SERPENT D'OcéAN

La plus en aval, et sans doute l'une des plus spectaculaires, assaillie par les flots marins à chaque marée, est le fameux serpent de mer sur la plage de

Le serpent d'océan, par Huang Yong Ping, à Saint Brévin. © Franck Tomps / LVAN



Saint-Brévin-les-Pins, réalisée par l'artiste Chinois Huang Yong Ping. Un squelette de plusieurs dizaines de mètres, semblant sorti d'une fouille paléontologique, échoué sur l'estran et dont la ligne des vertèbres joue avec la courbe du pont de Saint-Nazaire, en

arrière-plan avec les fameuses pêcheries perchées sur leurs pilotis.

Cette œuvre, cofinancée par l'Union européenne, illustre bien l'esprit du voyage artistique proposé, associant la découverte du territoire sous plusieurs angles, amenant le voyageur à

Le pied, le pull-over et le système digestif, Daniel Dewar & Grégory Gicquel, Saint-Nazaire. © Franck Tomps / LVAN



La « Villa cheminée » à Cordemais, au bord du fleuve. © Franck Tomps / LVAN



disparue. L'Atlantide n'est pas loin...

C'est cette percussive que recherche la société publique locale Le Voyage à Nantes, pour la promotion de la destination. « Estuaire a fait connaître près d'une soixantaine d'artistes contemporains qui ont su jouer avec les éléments pour offrir au public un véritable condensé de curiosité », rappelle Jean Blaise, chef d'orchestre du Voyage à Nantes.

### LA PART DU RÊVE

Le fleuve avale littéralement certaines œuvres. Si le bateau mou « Misconceivable » d'Erwin Wurm, semble prêt à plonger dans l'eau depuis l'écluse du canal de la Martinière, près du village de pêcheurs du Pellerin, comme attiré par la Loire, la « maison » de Jean-Luc Courcoult a carrément fait le plongeon. Depuis la première édition de la biennale, cette maison, réplique d'un hôtel particulier XIXe de la ville, subit les marées toutes les six heures. Initialement installée à la hauteur de Lavau-sur-Loire, les forts courants ont eu raison de cette première implantation. Elle est désormais « mouillée » dans le fleuve, en face Couëron, plus en amont vers Nantes.

En faisant appel à Jean-Luc Courcoult, fondateur de la célèbre compagnie Royal de Luxe, « Estuaire » s'adresse à l'homme des voyages extraordinaires et des histoires à rêver

debout, touchant sans le dire à l'univers de Jules Verne. On n'est pas loin de l'île flottante imaginée par le célèbre auteur né à Nantes en 1828. Car c'est une navigation imaginaire, voire rêvée, que propose aussi « Estuaire Nantes Saint-Nazaire ».

### BELVÈDÈRES

Au Voyage à Nantes, il y a comme un besoin de prendre de la hauteur pour

contempler le paysage et les alentours. Le petit village de Lavau-sur-Loire, ancien fief des seigneurs de Laval, restait tranquillement oublié en bord de marais, entre Nantes et Saint-Nazaire. C'est devenu un lieu apprécié, grâce à l'Observatoire de Tadashi Kawamata. L'artiste japonais a imaginé une longue promenade de bois jusqu'à son belvédère planté en plein marais, reconnectant le village à la Loire. Du haut de ce point de vue, se mêlent marais, Loire et au loin, à l'horizon, les torchères de la raffinerie de Donges, en face du port de Paimboeuf, port actif au XVIIIe siècle.

Plus urbain, le belvédère de l'Hermitage, signé également par Tadashi Kawamata, accroché en porte-à-faux sur le granit de la butte Sainte-Anne offre un panorama exceptionnel sur l'Île de Nantes, la Loire urbaine et la ville. Et, après ce périple, il suffit de s'arrêter chez le voisin, le chef étoilé Jean-Yves Guého, qui préside aux destinées de l'Atlantide, l'une des plus belles tables de Nantes, avec un point de vue tout aussi exceptionnel sur la Loire.

PAR VICTOR GALICE,  
INFORMATEUR JUDICIAIRE.  
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION  
REGROUPEANT 27 TITRES DE PRESSE  
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)

### COLOSSE À SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire, le port atlantique de l'estuaire de la Loire, n'est pas en reste.

**Catherine Troubat.** À la tête de la célèbre fabrique des Anis de Flavigny, elle est la cheffe d'une entreprise mondiale qui revendique un savoir-faire artisanal.

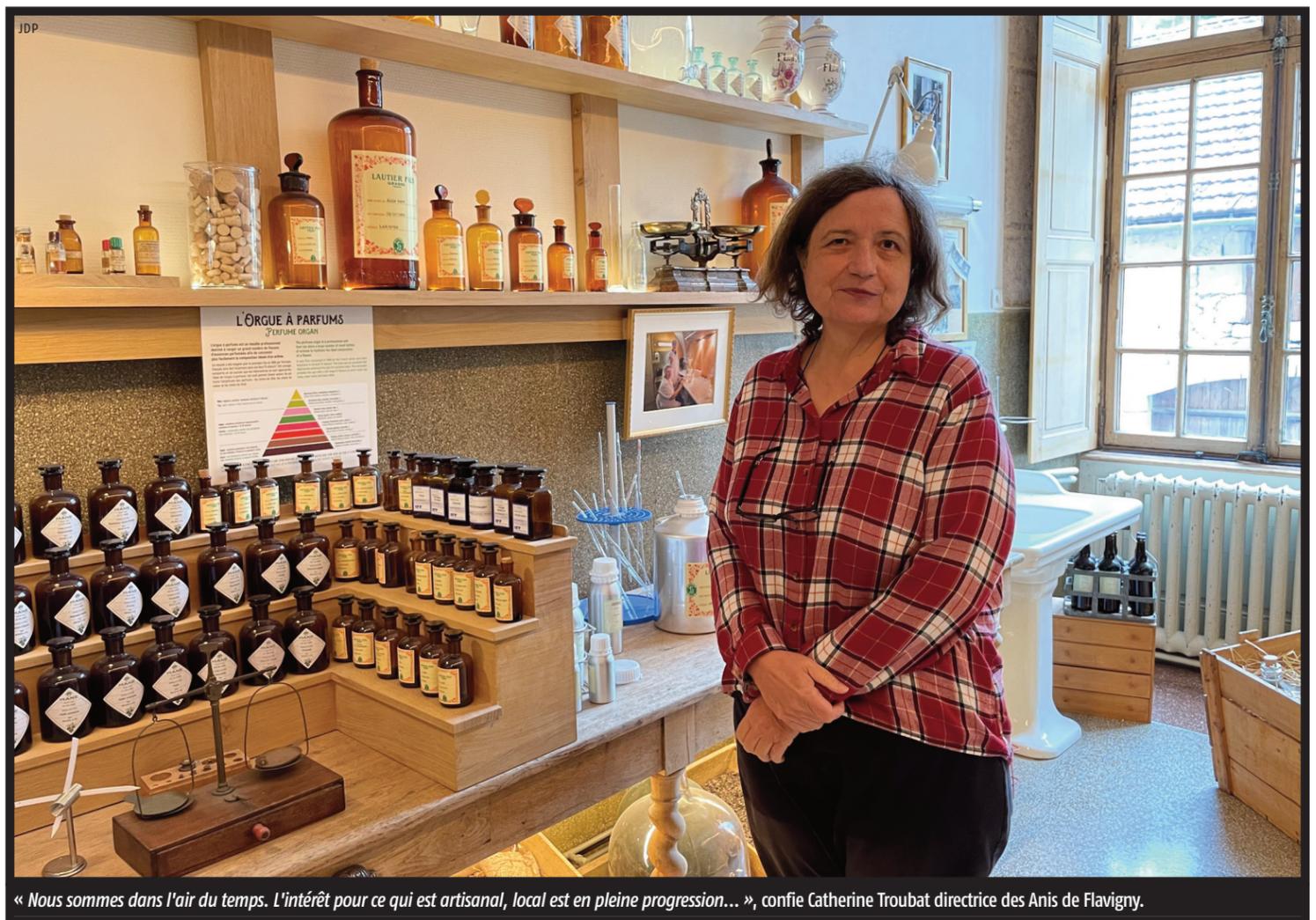
# Le succès à l'anis



**A** la terrasse du Café des Anis, Catherine Troubat est chez elle. Et pour cause, depuis 58 ans, la présidente des Anis de Flavigny – Entreprise du patrimoine vivant (EPV) depuis 2016 dont les célèbres bonbons s'exportent dans 40 pays – vit entre des murs abbatiaux vieux de 14 siècles : « *Toute petite déjà, je rêvais de refaire l'Abbaye, j'allais voir les clients avec mon père et je voyais les importateurs venir manger chez ma grand-mère, juste là, au rez-de-chaussée* ». Si aujourd'hui, la fabrique rachetée en 1923 par son grand-père Jean produit 200 millions de bonbons par an et emploie 30 salariés, Catherine Troubat se revendique artisan : « *Nous sommes artisans parce que nous avons un savoir-faire* ». Et cet esprit de « l'entre nous » n'est pas qu'un filon marketing pour celle qui a étudié la communication et le marketing avant de devenir « apprentie patronne » auprès de son père en 1990 puis de reprendre les rênes de l'entreprise en 1999 : « *De temps en temps je m'assieds en terrasse et je regarde vivre le cloître. Ou, lorsque je m'arrête dans une station-service, je regarde les gens prendre une boîte, deux boîtes de nos anis* ».

## 430 ANS ET DANS L'AIR DU TEMPS

L'anis de Flavigny, à la recette inchangée depuis l'origine (une graine d'anis dragéifiée par du sirop dans des cuves de cuivre rotatives durant 15 jours) est en Bourgogne, mais aussi en France, une véritable institution, inventé il y a plus de 430 ans par les moines de l'abbaye. Confisquée lors de la saisie des biens ecclésiastiques en 1789, la fabrique est rachetée par Jean Troubat, grand-père de Catherine Troubat, en 1923 à Jean-Edmond Galimard. Ce dernier, ami du Dijonnais Gustave Eiffel avait obtenu lors de l'exposition universelle de Paris en 1889, un stand sous la Tour Eiffel : « *C'est à ce moment là que les Anis se sont fait connaître dans le monde entier* ». Jean Troubat « un créatif qui a su s'entourer de techniciens » lance la réclame, installe les premiers distributeurs dans le métro et mise déjà sur le tourisme industriel en initiant les visites de l'entreprise. Son fils Nicolas « *Un technicien qui a su s'entourer de créatifs* » va développer l'entreprise, créer le slogan toujours d'actualité « Le bien bon bonbon » et multiplier par trois la production. Catherine, elle, va moderniser et développer l'outil de production, distribuer les Anis de Flavigny dans les jardineries et les aéroports, créer une gamme bio et miser encore davantage sur le tourisme : « *À partir du moment où nous sommes artisans, les consommateurs veulent voir comment nous travaillons* ». Et



« *Nous sommes dans l'air du temps. L'intérêt pour ce qui est artisanal, local est en pleine progression...* », confie Catherine Troubat directrice des Anis de Flavigny.

ce sont chaque année près de 100.000 visiteurs qui entrent dans la boutique, sillonnent le cloître, découvrent le procédé de fabrication dans la salle de projection ou en visitant l'atelier de fabrication, et depuis peu, le musée, à la rencontre du savoir-faire et de l'histoire des Anis de Flavigny : « *Nous sommes dans l'air du temps. L'intérêt pour ce qui est artisanal, local*

**« À partir du moment où nous sommes artisans, les consommateurs veulent voir comment nous travaillons ».**

*est en pleine progression. Et depuis que nous avons transféré, il y a trois ans l'atelier d'expédition dans un autre bâtiment, nous avons pu rouvrir le cloître et le voir revivre ! ».*

## L'AMOUR DU MÉTIER

Alors comment résister et rester « familial » dans un commerce toujours plus mondialisé ? : « *Les fournisseurs sont de plus en plus gros, que ce soient les sucriers, les aromaticiens, les fabricants de boîtes métalliques, alors, comme nous sommes tout petits, il me faut chaque fois trouver la personne au sein de ces groupes qui va*

*être sensible à l'amour du métier* ». Et même si les compétences sont de plus en plus difficiles à trouver, si les groupes industriels tentent d'imposer leurs tarifs, Catherine Troubat maintient le cap : « *Je ne suis pas marchand de tapis. Nous parlons d'un produit de qualité, que les consommateurs veulent local et abordable. Et cela devient un vrai travail de trouver les petits producteurs avec qui nous allons travailler. Il faut désormais aller les débusquer* ».

## UN ESPRIT D'ÉQUIPE

Une évolution du métier aggravée par la crise sanitaire du Covid 19 : « *Si nous maintenons notre production (-5% en volume de vente par rapport à 2019 et -8% en nombre de visiteurs), il y a une véritable tension sur les matières premières et nous travaillons ensemble avec Roseline (Ndlr : Jauvain, assistante de communication et de promotion) pour anticiper les besoins. C'est un gros travail et j'ai la chance d'avoir une équipe qui ne cesse de monter en compétences* ». Car c'est là l'une des particularités de Catherine Troubat et de l'esprit de l'entreprise : « *Ici, il y a presque une transmission des savoir-faire. Par exemple l'arrière-grand-père du responsable de la logistique était déjà dans l'entreprise à ce même poste. Et nous travaillons véritablement en équipe* ». Une concerta-

tion permanente pour celle dont Roseline dit qu'elle a « *beaucoup d'idées* » et qui répond à un enjeu : « *J'ai 58 ans, je reconnais que parfois je peux être dépassée par les demandes des consommateurs, les méthodes marketing, comme les réseaux sociaux. Alors, quand j'ai une idée, j'en parle avec l'équipe qui me dit quand je suis dans le bon chemin ou si je m'égarer. Mais je connais les lignes rouges à ne pas franchir. Je reste avant tout une cheffe d'entreprise et même si je suis têtue, je me*

*repose beaucoup sur les compétences de ceux qui travaillent avec moi.* »

## « AUJOURD'HUI ENCORE, JE M'AMUSE BIEN »

Vingt-deux ans après la prise de direction, se pose, déjà, la question de la succession : « *Je me prépare doucement, notamment en m'appuyant sur mes collaborateurs pour être capable de déléguer davantage et de rester plus longtemps. Je ne veux pas avoir à penser ma succession quand je serai au pied du mur, fatiguée ou trop âgée* ». Sans enfants, avec des neveux et nièces qui « *pour le moment n'ont pas montré de volonté de reprendre la fabrique* », Catherine Troubat reste lucide : « *Les Anis de Flavigny ont appartenu aux moines, puis aux Galimard, ensuite aux Troubat. Ils pourrissent appartenir à une autre famille. Le plus important est qu'ils restent aux mains de gens qui auront l'amour du métier et du produit* ».

En attendant cette échéance, encore lointaine, Catherine Troubat continue de restaurer l'Abbaye, comme elle en avait rêvé à dix ans, de développer le tourisme industriel initié par son grand-père et de moderniser l'outil de production : « *Mon grand-père m'a appris à regarder et à m'amuser. Mon père m'a appris à écouter. Et aujourd'hui encore je m'amuse bien !* ».

ANTOINE GAVROY

## 1963

Naissance le 23 mai, à Dijon.

## 1990

Rejoint l'entreprise aux côtés de son père, Nicolas.

## 1992

Les Anis de Flavigny obtiennent le label « Site remarquable du goût ».

## 1999

Deviend Président des Anis de Flavigny.

## 2016

Les Anis de Flavigny obtiennent le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

## 2021

Catherine Troubat est nommée Officier de la Légion d'Honneur (Chevalier en 2010).